



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“Citoyen, Veille et Contribue”

Composante mise en œuvre par



LES MARDIS ET VENDREDIS DE LA PLATEFORME ELECTORALE DES OSC

Conférence de presse N°2

DECLARATION

Le dimanche 06 mars 2016, les béninoises et béninois iront aux urnes pour l'élection du prochain président de la république. Dans sa contribution à l'organisation d'une élection présidentielle apaisée, libre et transparente, la Plateforme électorale des OSC du Bénin a initié depuis le mardi 16 février 2016, les Mardis et Vendredis de la plateforme en vue de mobiliser tous les acteurs et citoyens à la veille citoyenne.

Au cours du présent point de presse, trois (03) questions seront abordées relativement au processus de distribution des cartes d'électeurs, à la campagne électorale et aux mesures que les OSC estiment indispensables à la sécurisation du scrutin du 06 mars 2016.

- **De la distribution de la carte d'électeur**

Conformément aux dispositions de la décision de la Cour Constitutionnelle, c'est le Centre National de Traitement (CNT) qui a désormais la charge de la production et de la distribution des cartes d'électeur.

Le mercredi 17 février 2016, le Coordonnateur du CNT, M. Kassim CHABI a tenu un point de presse au siège de l'institution. Dans sa déclaration, il a annoncé que les cartes d'électeurs déjà produites à la date du 14 février 2016 sont évaluées à un taux de 35%. Il a précisé que la distribution dans les départements de l'Atlantique commencerait le jeudi 18 février. Et pour finir il a annoncé que tous les citoyens auraient leur carte d'électeur au plus tard le 05 mars 2016, veille du 1^{er} tour du scrutin présidentiel.

L'observation par la plateforme, du processus de distribution en cours actuellement dans les départements de l'Alibori, du Borgou, du Littoral et de l'Atlantique, fait constater :

- que la distribution annoncée dans la commune d'Abomey-calavi pour le jeudi 18 février 2016 n'a commencé effectivement que le vendredi 19 février ;
- que des plaintes et même des menaces de boycott s'élèvent au sein des agents distributeurs du fait de la non clarification de leurs conditions de travail (inexistence de contrat et absence d'accord sur les conditions de leur rémunération) aussi bien par le COS-Lépi que par le CNT, une situation qui perdure depuis leurs dernières prestations en 2015 ;
- que de ce fait, des agents distributeurs ne sont pas présents dans tous les centres de distribution ;
- que de nombreuses cartes d'électeurs portent des erreurs matérielles dont certaines sont de nature à empêcher les titulaires de voter ;

- que des cartes d'électeur ont été éditées en double exemplaire pour certains **citoyens tandis que d'autres citoyens** ne retrouvent pas leurs cartes d'électeurs, alors que leurs noms figurent sur la liste d'électeurs. A cet effet, on note déjà des surchauffes du genre ayant occasionné les mouvements violents¹¹ de contestations du 15 février dernier à Agla ;
- qu' en violation de la loi, des citoyens retirent des cartes pour des parents, amis et proches, sous des témoignages ou non d'élus locaux, et que des citoyens titulaires viennent constater le retrait de leurs cartes sans savoir par qui elles l'ont été, ...;
- que **l'absence d'un chronogramme précis pour la distribution des cartes dans chaque commune suscite l'impatience de nombreux citoyens**, car ils n'ont aucune information sur la date de démarrage de la distribution dans leurs localités.

Au vu de ces constats, la plateforme recommande :

- que le CNT rende expressément disponible un chronogramme qui indique la date limite de la fin de la production des cartes et du démarrage de la distribution des cartes d'électeurs dans chacun des départements non encore couverts, (zone par zone) afin de permettre aux OSC de commencer la mobilisation des populations desdites localités ;
- que le CNT régularise la situation des agents distributeurs en signant un contrat avec eux afin de garantir un bon déroulement de la distribution des cartes (*Ceci pour limiter les mouvements de protestation qui ont déjà commencé dans le rang des Agents distributeurs*)
- que le CNT comble l'effectif manquant d'agent distributeur dans les zones où les cartes sont déjà produites et dont des Agents restent à déployer et recrute, si possible, plus d'agents dans le but d'accélérer la distribution afin qu'elle se termine avant la date du 05 mars annoncée pour permettre de disposer tout au moins d'une journée pour la sécurisation du reste des cartes non distribuées ;
- que la CENA contribue d'avantage à l'opération de distribution des cartes d'électeur avec le CNT mais en appuyant la sensibilisation et l'information des citoyens pour le retrait de leurs cartes d'électeurs ;
- **Que l'utilisation de l'ancienne carte qui n'a pas rencontré l'approbation de la plateforme demeure une issue de secours et ne devienne pas l'entrée ou la sortie principale. Qu'elle reste un recours exceptionnel bien qu'il soit difficile de le contrôler ;**
- que les candidats profitent des réunions de campagne pour exhorter leurs militants, sympathisants et toute la population à aller retirer leur carte d'électeur afin que le taux de retrait soit amélioré pour cette présidentielle ;

- **De la campagne électorale**

Conformément à la loi électorale, la CENA a, par sa décision n°10/CENA/PT/VP.CB/CT3/SEP/D-Com du 17 février 2016, officiellement lancé la campagne électorale qui a démarré ce jour 19 février 2016 et

¹¹ A Agla dans la commune de Cotonou par exemple, des pneus ont été brûlés et la route menant à Fidjrossè barricadée dans la matinée du Lundi 15 février 2016

qui s'étendra jusqu'au 04 mars 2016 à minuit. Déjà, en parcourant les artères de la ville de Cotonou, nous notons une violation des dispositions de l'article 50 du code électoral relatives aux emplacements destinés à recevoir les affiches des différents candidats. Nos recommandations à cette étape pour permettre aux populations de traverser cette période dans la paix et la sérénité iront à l'endroit de quatre (04) catégories d'acteurs :

- La CENA et les autorités locales: Nous invitons les membres de la CENA des différentes communes à veiller au respect de l'article 50 du code électoral et à prendre les dispositions requises pour le retrait effectif de toutes les affiches la veille du scrutin, comme le stipule l'article 67 de la même loi ;
- Les candidats à l'élection présidentielle : Nous exhortons les différents candidats à l'élection présidentielle à une campagne pacifique basée sur des débats d'idées. La Plateforme suivra scrupuleusement cette période et traquera les propos tribalistes, régionalistes, ethniques portant atteinte à l'intégrité morale des acteurs politiques, susceptibles de créer une tension sociale, les propos misogynistes susceptibles de créer une fracture entre l'égalité des deux sexes, les propos discourtois, les injures et tout discours haineux qui pourraient embraser le pays. Ces propos seront dénoncés et poursuivis au besoin devant les juridictions compétentes du pays ;
- Les militants des différents candidats : La Plateforme invite les militants des différents candidats à l'élection présidentielle au patriotisme, au souci et au rappel constants de la sauvegarde de l'unité nationale. La plateforme leur rappelle qu'une contradiction d'idées ou de positions avec leurs frères et sœurs béninois ne peut faire de ceux-ci des ennemis à détruire ;
- Les forces de défense et de sécurité : la Plateforme invite les autorités compétentes, notamment les forces de défense et de sécurité, à prendre les mesures nécessaires allant dans le sens de l'encadrement des différentes activités de tous les candidats pendant cette période de campagne et non des mesures d'interdiction ou de restrictions qui pourraient engendrer frustration et révoltes au sein des militants et des populations.

- **Du besoin d'initiatives de sécurisation du vote**

Malgré tous les appels lancés, toutes les mesures prises par les structures impliquées et tout notre optimisme, la Plateforme demeure consciente, à voir la manière dont elle se déroule actuellement, que la distribution des cartes d'électeurs peut donner lieu à des fenêtres, à défaut de portes, ouvertes pour la fraude. C'est pourquoi elle invite tous les acteurs et tous les citoyens à œuvrer, par tous les moyens légaux à leur disposition, à la sécurisation du scrutin du 06 mars 2016.

De façon particulière, tirant leçons de la dernière expérience des législatives, nous réitérons notre appel à la CENA, d'une part, de rappeler aux électeurs que seules les procurations par elles délivrées et dûment légalisées sont autorisées à être utilisées pour le scrutin et, d'autre part, à rendre public l'information sur le nombre de procurations qu'elle aurait ainsi délivré pour en faciliter le suivi.

La plateforme exhorte la CENA à un effort dans la publication des grandes tendances du scrutin en détaillant le plus possible ces tendances par postes de vote, par centres de vote, par villages, etc. et de les rendre disponibles sur son site internet, ses pages Facebook et Twitter. Une telle transparence

proactive barrerait la voie à toute suspicion et augmenterait le crédit de la CENA et des tendances publiées.

Nous lançons le même appel à l'endroit de la Cour Constitutionnelle en l'invitant, comme elle en a d'ailleurs l'habitude, à plus de détails dans sa décision de proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2016. La plateforme l'invite à se donner aussi les moyens, de publier sur son site internet très fréquenté, les résultats validés poste de vote par poste de vote.

La plateforme invite toutes les organisations de la société civile, tous les cybers et services dotés de connexion internet à offrir des possibilités d'aides aux citoyens afin que ceux-ci consultent en ligne leurs centres éventuels de retrait de la carte électorale afin, qu'ensemble, nous puissions préserver les nerfs du corps électoral béninois.

Ensemble pour notre sécurité à tous, avant et après le 6 mars 2016.

Fait à Cotonou le 19 février 2016

Les organisations membres de la plateforme électorale des OSC du Bénin. (#vote229, www.vote229.org, www.beninvote.org, 61 00 53 53)